

Exemplaire à retourner signé sur tous les feuillets

Merci

GA0006A



Votre agent général : (081654)
BEAUNE / ARCHEREAU ET MAROLLEAU
BP 50052
20B RUE DU FG ST JACQUES
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. : 03 80 24 75 80 - Fax : 03 80 24 90 22
E-mail : beaune@agence.generalif.fr
N° Orias : 07005354 15005887
210005 / LETOURNEUR AUDE

Mme GROS Colette
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Référence contrat : AU198250
Référence devis : 60266568

FORMULAIRE CONSEIL L'HABITATION GENERALI

Recensement de vos besoins et exigences et solution proposée

Ce document reprend vos besoins et exigences et la solution que nous vous proposons afin de vous permettre de souscrire en connaissance de cause.

Dans le cadre de cet objectif, les informations recueillies par votre Agent Général le sont conformément aux dispositions du Code des assurances.

Pour l'appréciation de vos besoins et exigences, seules les informations ci-après sont prises en compte. Toutefois, il vous est possible de ne pas répondre aux questions qui vous sont posées, ce qui aurait pour conséquence de rendre inadapté le conseil délivré.

Document établi à la demande de :

Mme GROS Colette
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Vous souhaitez que le contrat prenne effet le 4 juin 2024.

Vous nous avez déclaré les éléments suivants concernant le risque à garantir :

Description du risque à garantir

Adresse du risque à assurer :

22 ROUTE DE POMMARD
CHEZ VILLAS MEDICIS
APT A02
21200 Beaune

Vous déclarez que :

L'assuré est locataire d'un appartement à usage d'habitation comprenant 2 pièces principales, qui constitue sa résidence principale d'habitation.

C.G.

1 / 4

FSIP0032 / 574940100



L'appartement est situé au rez de chaussée.

Les locaux à assurer ne comportent pas :

- de véranda
- de box/garage non aménagé à la même adresse que les locaux d'habitation
- de cave/sous-sol non aménagé sous les locaux d'habitation

Les locaux à usage d'habitation :

- ne contiennent aucun insert ou poêle ou cheminée à foyer fermé
- ne contiennent aucune cheminée à foyer ouvert utilisée

PROTECTION - PREVENTION

Les locaux à assurer sont équipés des moyens de protection et de prévention prévus au niveau A1 et décrits dans les Dispositions Générales.

Les garanties que nous vous proposons et que vous souhaitez souscrire

Garantie dommages aux biens	Montants maximum de garantie proposés
Incendie et évènements assimilés	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 5000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 1500,00 EUR
Evènements climatiques - Gel	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 5000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 1500,00 EUR
Catastrophes naturelles	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 5000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 1500,00 EUR
Catastrophes technologiques	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 5000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 1500,00 EUR
Attentats et actes de terrorisme	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 5000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 1500,00 EUR
Dégâts des eaux	Bâtiment : sans limitation de somme Mobilier : 5000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 1500,00 EUR
Séjour - Voyage	Mentionné aux dispositions générales
Vol vandalisme : Détériorations immobilières	sans limitation de somme
Vol vandalisme : Dommages mobiliers	Mobilier : 5000,00 EUR dont une couverture pour les objets de valeur limitée à 1500,00 EUR
Bris des glaces	sans limitation de somme

Garanties responsabilités	Montants maximum de garantie proposés
Responsabilité civile occupant	Montant réel des dommages
Responsabilité civile Vie Privée	7 650 000 euros non indexés tous préjudices garantis confondus

FSIP0032 / 574940100

C.G.

Assistance	Garantie proposée
Assistance	Mentionné aux dispositions générales

Protection juridique	Garantie proposée
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Mentionné aux dispositions générales

Les garanties que nous vous proposons et que vous ne souhaitez pas souscrire après en avoir pris connaissance
Bris des glaces étendu
Dommages aux appareils électriques
Contenu du congélateur
Valeur de remplacement à neuf
Valeur à neuf intégrale
Vol sur la personne
Assistance confort
Protection juridique habitation

**Franchise générale
(hors franchises réglementaires et franchises spécifiques mentionnées aux Dispositions Générales)**

Vous avez opté pour une franchise générale de 292,95 euros, limitée à 87,88 euros sur la garantie Bris des glaces.

* : la valeur de l'indice étant fixée à 1 171,80 au 31 mai 2024.

Informations diverses

Le présent document constitue un élément du conseil au souscripteur éventuel dans le cadre de la souscription d'un contrat d'assurance. Il ne s'agit ni d'un document contractuel ou pré-contractuel, ni d'un document à caractère publicitaire.

La non couverture de certains risques peut résulter de garanties non accordées ou d'options que vous n'avez pas souhaité retenir.

Les garanties souscrites le sont dans la limite des conditions et plafonds de garantie, des exclusions, des limitations et des franchises mentionnés aux Dispositions Générales et Dispositions Particulières du contrat proposé.

Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, le souscripteur éventuel doit se reporter aux Dispositions Générales et Dispositions Particulières du contrat.

En cas de divergence entre ce document et les Dispositions Particulières et/ou Dispositions Générales du contrat, les Dispositions Particulières et/ou Dispositions Générales prévalent.

Le présent document est établi en fonction des réponses aux questions qui vous ont été posées, ainsi que de vos déclarations spontanées et au regard desquelles votre Agent Général a pu proposer les garanties correspondant à vos besoins et exigences.

La signature du présent document vaut acceptation des éventuels écarts entre les besoins et exigences que vous avez exprimés et les garanties proposées.

CG

Le conseil fourni correspond à l'appréciation de votre situation et du risque que vous souhaitez assurer à la date du présent formulaire.

Toute évolution de cette situation et/ou modification de ce risque est susceptible d'entraîner une modification du conseil donné et doivent être signalées à votre Agent Général.

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce formulaire de collecte par votre Agent Général sont nécessaires à la présentation et la fourniture de produits et services d'assurances. Votre Agent Général utilise des outils mis à disposition par la Compagnie d'assurance pour collecter des informations à caractère personnel.

Par ailleurs, pour l'établissement de devis ou de contrats d'assurance, ces mêmes informations seront utilisées par la Compagnie d'assurance.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le document « Information sur la protection des données personnelles » qui a été mis à votre disposition ou qui figure en annexe des dispositions générales du contrat.

Signatures

Par la signature du présent document en qualité de souscripteur du contrat proposé, vous déclarez et reconnaissez :

- avoir reçu et pris connaissance du Document d'entrée en relation
- que les informations reportées dans le présent document sont sincères et exactes,
- que le présent document retranscrit fidèlement vos besoins et vos exigences tels que vous les avez exprimés,
- que vous avez pris connaissance des garanties contractuelles proposées et que vous acceptez les éventuels écarts entre celles-ci et vos besoins et exigences,
- assumer pleinement les choix relatifs à vos besoins et exigences et en assumer les conséquences,
- avoir été informé(e) que l'absence, l'insuffisance ou l'inexactitude des réponses fournies aux questions posées a pour conséquence de rendre inadapté le conseil qui m'a été délivré.

Fait le 31 mai 2024

En deux exemplaires dont l'un est remis au souscripteur qui reconnaît l'avoir reçu

Signature du souscripteur

Signature de l'Agent Général

